

# Barème d'honoraires

(Montant maximum)

## IMMOBILIER D'HABITATION

Concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA  
Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

### A/ Mandat de Vente

Honoraires Charge Vendeur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
de 1 € à 60 000 €	Montant forfaitaire de 5 000 €
de 60 001 € à 120 000 €	8%
de 120 001 € à 160 000 €	7%
de 160 001 € à 230 000 €	6%
+ de 230 001 €	5%

Pour les terrains, les honoraires sont de 10% maximum.

### B/ Mandat de Recherche

Honoraires Charge Acquéreur

Le barème est identique au mandat de vente.

### C/ Mandat de Location

Honoraires partagés entre Locataire et Bailleur

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée partagés entre le Locataire et le Bailleur: 2 mois de loyer hors charges.

Règle de répartition des honoraires entre le Locataire et le Bailleur :

- La part des honoraires à la charge du Locataire est d'au maximum 50%
- Le montant des honoraires à la charge du Locataire est au maximum celui indiqué dans le tableau ci-dessous
- Le montant des honoraires à la charge du Bailleur est la somme restante

Le total des honoraires à la charge du bailleur est plafonné à 1 mois de loyer hors charges.

Honoraires d'entremise = 1 mois de loyer hors charges - (honoraires 1) - (honoraires 2)

Zone	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
Etat des lieux d'entrée (1)	Montant maximum en TTC**		
	3 € / m2*	3 € / m2*	3 € / m2*
Visite, constitution de dossier, rédaction du bail (2)	Montant maximum en TTC**		
	12 € / m2*	10 € / m2*	8 € / m2*

\*Défini par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014

# Barème d'honoraires

(Montant maximum)

## IMMOBILIER COMMERCIAL

Concerne Murs commerciaux, Local Professionnel, Local Commercial, Fonds de Commerce et Droit au bail

### A/ Mandat Commerce - Cessions de Fonds de Commerce, Cession de Droit au Bail, Vente de Murs Commerciaux Honoraires Charge Acquéreur

PRIX DE VENTE HT	HONORAIRES HT*	HONORAIRES TTC (France métropolitaine)
de 1 € à 50 000 €	Montant forfaitaire de 5 000 €	Montant forfaitaire de 6 000 €
de 50 001 € à 200 000 €	10 %	12 %
de 200 001 € à 300 000 €	9 %	10,8 %
de 300 001 € à 600 000 €	8 %	9,6 %
+ de 600 001 €	7 %	8,4%

\* En sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble, taux de 20%

### B/ Mandat de Location - Local Professionnel (Bureaux / professions libérales)

Honoraires d'agence HT fixés à :

- 15% du loyer HT annuel hors charges à la charge du preneur
- 15% du loyer HT annuel hors charges à la charge du bailleur

En sus, TVA applicable au taux en vigueur.

### C/ Mandat de Location - Locaux commerciaux vides en vue de l'exploitation d'un fonds de commerce, industriel ou artisanal

Honoraires d'agence HT fixés à :

- 15% du loyer HT annuel hors charges à la charge du preneur
- 15% du loyer HT annuel hors charges à la charge du bailleur

En sus, TVA applicable au taux en vigueur.

Barème applicable à partir du  
01/01/2024

**Conditions générales :** Nos tarifs sont rédigés en HT + TVA applicable au taux en vigueur au lieu de situation du bien mis en vente. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial. Le mandataire ADVICIM n'est pas habilité à rédiger ni à facturer un avant contrat, compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. Il n'est pas habilité à réaliser une activité de gestion locative ni à la facturer ni à facturer une estimation. Nos honoraires sont dus, s'agissant de la vente immobilière qu'une fois la vente définitivement conclue et l'acte authentique acté et s'agissant d'une location, le jour de la signature du bail. Les honoraires ADVICIM sont versés à ADVICIM directement par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur